



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180123-CCPL_2018_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **18 janvier 2018**
Date d'affichage : **18 janvier 2018**

SEANCE DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER.
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M. Christian DESSAPTLAROSE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-06 : **ENFANCE-JEUNESSE : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CNFPT**
POUR L'ELABORATION D'UN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne dispose d'un nombre important d'équipements relevant de la compétence Enfance - Jeunesse :

- **1 multi-accueil de 16 places,**
- **1 Relais Assistants Maternels (trois antennes)**
- **6 ALSH pour les enfants 3-12 ans (Aigueperse, Effiat, Randan, Aubiat, Maringues, Thuret, Saint-Agoulin déclaré mais fermé depuis la rentrée de septembre 2017)**
- **2 ALSH ados (Maringues et Thuret)**
- **1 ALSH privé (association Emmaüs - Bussièrès et Pruns) soutenu par la communauté de communes Plaine Limagne**
- **1 salle d'exposition, 1 médiathèque et 1 réseau de lecture publique qui travaillent sur le jeune public (médiation culturelle).**

Le territoire comporte une part importante de jeunes familles. La politique enfance-jeunesse tient donc une place de premier plan.

La politique Enfance-Jeunesse reste à préciser. Le contexte budgétaire n'est pas favorable et oblige la communauté de communes à rechercher toutes les pistes d'économies possibles.

Dans ce contexte, l'élaboration du projet éducatif de territoire devra permettre :

- **d'aider à la réflexion pour concilier les contraintes économiques et une politique enfance-jeunesse cohérente : quel niveau de service souhaitent les élus et comment ce service peut être rendu sur l'ensemble du territoire ;**
- **de donner des pistes d'organisation pour appliquer le projet.**

Il sera proposé de confier au CNFPT - Délégation Auvergne Rhône-Alpes une mission d'accompagnement qui vise en outre :

- **à favoriser les échanges entre les responsables des structures, l'équipe de direction et les élus,**
- **à fédérer les équipes au sein de la communauté de communes Plaine Limagne,**
- **à donner du sens à l'action collective et d'accompagner les changements qui se préparent pour 2018 en termes d'ajustement des ressources humaines, matérielles et financières.**

Pour cette intervention, le CNFPT fait appel au Cabinet LI consulting qui a développé une expertise particulière dans ce domaine et qui a d'ailleurs déjà mené l'accompagnement d'un projet similaire, pour le compte du CNFPT.

La durée estimée de l'accompagnement est de 7 à 8 jours, à répartir au cours du premier semestre.

Concernant les modalités financières, la direction de la délégation d'Auvergne a décidé d'octroyer à la communauté de communes Plaine Limagne 8 jours sur la cotisation.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **de valider la mission d'accompagnement à l'élaboration du projet éducatif communautaire,**
- **de valider le financement de la mission,**
- **d'inscrire les crédits au budget 2018,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux démarches préalables nécessaires et à signer tout document afférent.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 29/01/2018

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

